

Immeuble communal 11 rue Edison (ex-bâtiment GIP Temps Fréquence) - Cession à la Société DALLOZ

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'ensemble immobilier sis 11 rue Edison dans la zone industrielle des Tilleroyes, a été construit en 1985, sur un terrain cadastré section MX n° 303, 305, 309, 314 (surface cadastrale : 52 a 74) et acquis à cette occasion par la Ville.

Cette construction de 350 m² a été réalisée à la demande du GIP Temps Fréquence dont les objectifs consistaient à développer les applications industrielles de la recherche dans le domaine de la métrologie Temps-Fréquence. Le GIP Temps Fréquence ayant cessé ses activités en 1988, le bâtiment est désormais vacant.

La Société DALLOZ, implantée à Saint-Claude et ayant pour activité principale la fabrication de verres organiques, qui recherchait un lieu d'implantation à Besançon pour une activité de recherche et développement dans la fabrication d'implants intra-oculaires, s'est montrée très intéressée par l'achat de ce bâtiment et du terrain duquel est distrait une bande de 15 m de large que la Ville se réserve en bordure de la propriété de la Société ZENITH.

La propriété à céder par la Ville à la Société DALLOZ sera cadastrée section MX n° 309, 303 en partie et 314 en partie, pour une surface cadastrale de 43 a 74. Le prix a été fixé à 1 200 000 F HT, étant précisé que la Société DALLOZ bénéficie pour ses projets de développement d'une aide de l'ANVAR (prêt de 2 MF, sans intérêt, remboursable en cas de succès).

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette aliénation, à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir, et à ouvrir en recettes au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit de 1 200 000 F au chapitre 906.91/212.85013.20200 en vue d'encaisser le produit de l'aliénation.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions n° 6 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.